

Comptes placés sur la liste de surveillance

Aperçu

Les comptes exigeant une surveillance accrue ou plus fréquente doivent être placés sur la liste de surveillance lorsque l'on a constaté certains faits durant un examen annuel ou que l'on a la preuve d'une augmentation du risque, comme dans les cas suivants :

- Détérioration ou absence d'informations financières;
- Ruptures d'engagements (p. ex. insuffisance de bénéfices ou pertes);
- Insuffisance potentielle de la garantie (p. ex. ventes d'éléments d'actif, pertes ou dommages, et fraude);
- Insuffisance potentielle du service de la dette (p. ex. importante baisse de revenus);
- Tournure très défavorable des événements (p. ex. restructuration, départs inattendus dans la direction, perte d'un gros client, action en justice, etc., conflits de travail/grèves, nouveaux concurrents).

Rapports

Quand un prêt est placé sur la liste de surveillance, il faut établir un rapport contenant un sommaire des facilités de crédit et des prêts en cours. Ce rapport doit aussi comprendre ce qui suit :

- Historique et raison du placement sur la liste de surveillance;
- Observations sur des événements récents;
- Recommandations et plan d'action;
- Date du prochain examen.

On trouvera ci-après un échantillon de liste de surveillance individuelle (voir le tableau 1) et de sommaire (voir le tableau 2).

La caisse populaire doit mettre en place le processus de signalement des nouveaux comptes placés sur la liste, préciser la fréquence des mises à jours requises, etc., et indiquer les comptes impayés.

Ce processus doit porter sur les points suivants :

- le montant des comptes à inscrire;
- la fréquence et la distribution des listes individuelles et des sommaires;
- les procédures de transmission aux échelons supérieurs.

Comptes placés sur la liste de surveillance

Tableau 1
Note de crédit
COMPTES PLACÉS SUR LA LISTE DE SURVEILLANCE – CR4 (Échantillon)

Date :				Succursale :							
Nom du compte :				Numéro :							
	Facilités	Position actuelle Date :	Crédit actuellement autorisé Expire :	Échéance	Taux préf. maj.	Crédit proposé Expirera :	Échéance	Taux préf. maj.	Ass .vie	CR	
1											
1											
3											
Risque lié aux groupes rattachés/ apparentés											
Garantie :											

Historique et raison du placement sur la liste de surveillance :

Raison de la présentation :

Observations :

Plan d'action :

Recommandation du directeur, Comptes :

Accord du directeur, Portefeuilles :

Pièces jointes :

Date du prochain examen :

Comptes placés sur la liste de surveillance

Tableau 2

LISTE DE SURVEILLANCE (LS) – SOMMAIRE DE MISE À JOUR								
PÉRIODE PRENANT FIN LE								
<u>EMPRUNTEUR</u>	<u>SOLDE À LA DATE DE LA LISTE DE SURVEILLANCE</u>	<u>SOLDE COURANT</u>	<u>VALEUR ESTIMATIVE DE LA GARANTIE - À LA DATE DE LA LS</u>	<u>VALEUR ESTIMATIVE ACTUELLE DE LA GARANTIE</u>	<u>DATE INITIALE DE PLACEMENT SUR LA LS</u>	<u>PRÊTS EN SOUFFRANCE ACTUELS C/I</u>	<u>COTE DE RISQUE</u>	<u>CODE DE L'INDUSTRIE</u>
Marge de crédit Prêts à terme Hypothèque								
Total des prêts aux groupes rattachés								
Total	0 \$	0 \$						
Marge de crédit Prêts à terme Hypothèque								
Total des prêts aux groupes rattachés								
Total	0 \$	0 \$						
Marge de crédit Prêts à terme Hypothèque								
Total des prêts aux groupes rattachés								
Total	0 \$	0 \$						
Marge de crédit Prêts à terme Hypothèque								
Total des prêts aux groupes rattachés								
Total	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$			0 \$	
Total général	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$			0 \$	
Signature de l'examineur _____								